Privilège-M. Nielsen

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots à ce sujet. Le député d'en face qui vient de se rasseoir a signalé-et je pense qu'il citait Beauchesne, mais je ne sais pas quel commentaire exactement-que le rôle du chef de l'opposition (M. Mulroney) est de critiquer la politique proposée par le gouvernement en place. Cela me paraît tout à fait logique. C'est exactement ce que sont censés faire le chef de l'opposition, les membres du Cabinet fantôme et les députés de l'opposition. Par contre, ce que le commentaire de Beauchesne ne dit pas, c'est que dans ce but, il faut compiler des dossiers et des renseignements sur des membres du Cabinet dans le but exprès de les empêcher d'exercer leurs fonctions ministérielles, ou de mener à la Chambre une campagne de persécution personnelle contre les ministres et ce, grâce à des renseignements glanés de façon plus ou moins louche, dans des notes secrètes ou grâce à d'autres sources d'information auxquelles a accès l'opposition. A mes yeux, c'est exactement ce que l'opposition reproche actuellement au Cabinet du premier ministre (M. Trudeau). Depuis des années, nous voyons des membres de l'opposition recourir à cette méthode, qu'ils ne jugent pas

• (1540)

immorale.

Je voudrais citer des propos du très honorable représentant de Yellowhead (M. Clark), à l'époque où il était chef du gouvernement en 1979. Il a comparu alors devant le comité des prévisions budgétaires en général. On peut se reporter au fascicule des délibérations de ce comité en date du 15 novembre 1979, page 9:22, où se trouve un échange de propos entre les membres du comité et le très honorable représentant. Dans l'extrait que je vais citer, le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), aujourd'hui vice-président, pose une question au très honorable représentant. Je cite:

M. CORBIN: —Je pense bien que nous aurions pu ajouter aussi que le cabinet du premier ministre a un objectif politique partisan, car n'est-il pas difficile de détacher la partisanerie de la politique?

M. CLARK (YELLOWHEAD): C'est difficile maintenant, c'était difficile dans le passé, ce sera difficile dans l'avenir.

M. CORBIN: Alors, vous avez l'intention de maintenir les pratiques, les us et coutumes qui ont persisté jusqu'à date en ce qui concerne votre cabinet et le rôle politique de plusieurs membres de votre personnel?

M. CLARK (YELLOWHEAD): Oui, je crois que c'est essentiel, étant donné la nature politique du rôle d'un premier ministre dans notre système. Je suis à la fois le premier ministre et le chef d'un parti, comme mon prédécesseur et comme tous les premiers ministres.

M. CORBIN: Votre parti a-t-il des bureaux indépendants ici à Ottawa?

M. CLARK (YELLOWHEAD): Oui.

M. CORBIN: Est-ce que vous avez un bureau parmi ceux du parti?

M. CLARK (YELLOWHEAD): Non.

M. CORBIN: Alors, vous transigez vos affaires partisanes à même votre cabinet de premier ministre, ici sur la Colline ou dans l'édifice Langevin?

M. CLARK (YELLOWHEAD): Comme je l'ai fait en qualité de chef de l'opposition, oui. Comme, j'imagine, le fait aussi l'actuel chef de l'opposition.

Le cabinet du premier ministre, selon l'ex-premier ministre, s'occupe d'affaires de parti par l'entremise des membres du personnel du premier ministre, jouissant de l'immunité tant au

cabinet situé à l'édifice Langevin que sur la Colline parlementaire. C'est exactement ce qu'a déclaré aujourd'hui l'actuel premier ministre (M. Trudeau) au sujet des membres de son personnel jouissant de l'immunité.

M. Crombie: Faux, encore une fois.

M. Evans: Le député dit que c'est faux encore une fois. Il blâme le très honorable représentant de Yellowhead, qui est intervenu aujourd'hui d'un air indigné, reprochant au premier ministre d'avoir fait exactement ce qu'il dit avoir fait en 1979.

Je sais que le personnel des députés sur la colline examine les journaux tous les jours, y découpe des articles portant sur d'autres députés, les postes qu'ils ont acceptés et les déclarations qu'ils ont faites et ces coupures sont versées dans les dossiers. On fait donc des enquêtes, je le dis en toute franchise, sur les antécédents des autres députés.

Des députés de l'opposition ont déjà fait une enquête de ce genre sur ma carrière avant que je ne devienne député. Ces renseignements ne figuraient pas dans les journaux ou dans les archives de la bibliothèque du Parlement. Ils ont été obtenus ailleurs et transmis aux bureaux des députés de l'opposition.

Le député de Peace River (M. Cooper) a cité Erskine May et M. Sharp au sujet du rôle des fonctionnaires. L'erreur fondamentale qu'il fait est semblable à celle que le chef de l'opposition a commise l'autre jour. Il y a une différence fondamentale entre les personnes qui relèvent de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, qui sont des fonctionnaires permanents et à plein temps, et le personnel des ministres et des députés qui est soustrait à cette loi. Ce ne sont pas des fonctionnaires conformément à la définition employée dans les passages que le député tire de Beauchesne, d'Erskine May et de propos d'anciens ministres. Il est parfaitement vrai, et c'est indispensable, que la Fonction publique, conformément à la définition que renferme la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, doit être impartiale, servir le gouvernement au pouvoir et être apolitique. Ce n'est pas la même chose. De fait, c'est pourquoi nous disons que le personnel en question aujourd'hui est soustrait à l'application de la loi. Il est partial et il est choisi en conséquence.

Je suis persuadé que le chef de l'opposition ne compte aucun employé libéral ou néo-démocrate dans son bureau. Il recrute des conservateurs, c'est un recrutement partial. Voilà pourquoi le personnel est soustrait à l'application de la loi. Il est censé être partial. C'est pourquoi ces employés ne peuvent pas être fonctionnaires. La loi sur l'emploi dans la Fonction publique interdit formellement un comportement de ce genre.

Nous parlons du personnel soustrait à l'application de la loi. Je ne fais pas de distinction, comme l'a fait le député de Rosedale (M. Crombie), entre le cabinet du premier ministre et celui du chef de l'opposition, car, dans notre régime parlementaire, le chef de l'opposition est un éventuel premier ministre. Si le député de Rosedale estime normal que le bureau du chef de l'opposition soit partisan et recueille des renseignements politiques et autres sur les membres de notre parti, mais croit que ces pratiques cesseront si jamais il devient premier ministre, dans ce cas le député a l'imagination un peu trop fertile.